

OBJET : DEMANDE D'ALLOCATION DE NAISSANCE

Madame, Monsieur,

Vous allez devenir (à nouveau) parent prochainement et nous vous en félicitons !

Pour bénéficier de l'allocation de naissance, vous trouverez ci-après tous les renseignements utiles ainsi que les documents à compléter et à nous renvoyer.

Documents à nous transmettre

Nous vous invitons à :

1. **Compléter et signer** le formulaire de demande d'allocation de naissance **et** l'annexe de demande d'allocation de naissance.
2. **Renvoyer les deux documents au plus tôt 4 mois avant la date prévue d'accouchement** – par voie postale à Camille chaussée de Marche 637, B-5100 Namur - Wierde ou par e-mail via bonjour@Camille.be

Vous trouverez dans ce document tous les renseignements pour remplir le formulaire :

**QUI peut
demander
l'allocation de
naissance?**

1

**QUAND
demander
l'allocation de
naissance?**

2

**Formulaire(s)
de demande
à compléter
et renvoyer**

3

Des questions ?

Prenez contact avec un de nos conseillers. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site **Camille.be** (rubrique « contact »).

À bientôt,



Vincent Edart
Directeur

**QUI peut
demander
l'allocation de
naissance?**

1

Les deux parents peuvent demander l'allocation de naissance.

**QUAND
demander
l'allocation de
naissance?**

2

SITUATION 1: L'enfant n'est pas encore né.

Pour recevoir l'allocation de naissance avant la naissance de l'enfant, vous avez besoin d'une attestation de votre médecin ou de votre sage-femme.

Cette **attestation** peut être complétée au plus tôt 4 mois avant la date d'accouchement prévue, sinon votre demande n'est pas valable.

Que devez-vous faire ?

- Complétez le formulaire de « Demande d'allocation de naissance » (pages 3 et 4).
- Joignez-y l'attestation de votre médecin (page 5).
- **Renvoyez ces 2 documents** à notre caisse d'allocations familiales.

Vous recevrez l'allocation de naissance au plus tôt 2 mois avant la date prévue de l'accouchement.

SITUATION 2 : L'enfant est déjà né

Que devez-vous faire ?

Après la naissance de l'enfant, renvoyez le formulaire de « Demande d'allocation de naissance » (pages 3 et 4) à votre caisse d'allocations familiales avec l'original de l'« Attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales ». Vous recevez cette attestation lorsque vous déclarez la naissance.

Si vous recevez une attestation électronique de votre commune, vous pouvez l'envoyer par email à notre caisse d'allocations familiales à l'adresse bonjour@Camille.be

OBJET : DEMANDE D'ALLOCATION DE NAISSANCE

A nous renvoyer :

- par voie postale à Camille, chaussée de Marche 637, B-5100 Namur - Wierde
- par e-mail via bonjour@Camille.be

PARTIE 1 : à compléter par le demandeur

1. Renseignements concernant le demandeur

Nom et prénom :
Date de naissance et sexe : né(e) le/...../.....
Numéro national :
(voir au dos de la carte d'identité)
Rue et numéro :
Code postal et localité :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :

2. Renseignements concernant la mère (si elle n'est pas le demandeur)

Nom et prénom :
Date de naissance : née le/...../.....
Numéro national :
(voir au dos de la carte d'identité)
Rue et numéro :
Code postal et localité :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :

3. Renseignements concernant le père/la coparente (s'il/si elle n'est pas le demandeur)

Nom et prénom :
Date de naissance et sexe : né(e) le/...../.....
Numéro national :
(voir au dos de la carte d'identité)
Rue et numéro :
Code postal et localité :

4. Il s'agit du premier enfant de la mère (tenez compte des enfants mort-nés et décédés après 180 jours de grossesse)

oui non

5. Il s'agit du premier enfant du père/la coparente ?

oui non

6. Vous êtes ... (si d'application)

handicapé(e) à 66% au moins depuis le/...../.....
Reconnue(e) par (nom et adresse de l'institution)

7. Votre conjoint ou partenaire ... (si d'application)

travaille pour une organisation internationale (institution européennes, OTAN, etc.)
 travaille à l'étranger ; pays
 perçoit des prestations sociales de l'étranger
 est sans profession

8. Signature

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

Date :/...../.....

Signature

PARTIE 2 : déclaration de l'allocataire (à compléter par la mère/coparente de l'enfant)

Les prestations familiales sont payées à la mère/coparente ou à la personne qui la remplace dans le ménage.

Elles ne peuvent être versées que sur un compte à vue ouvert à son nom ou sur un compte commun au nom des deux partenaires, avec lequel elle peut aussi effectuer des opérations.

Pour les femmes mariées:
nom de jeune fille Nom :

Prénom :

Voir au dos de la carte
d'identité Numéro du Registre national :

Je demande que mes prestations familiales soient versées sur le compte (le numéro figure sur vos extraits de compte)

IBAN

BIC

Ouvert à mon nom

à mon nom et à celui de

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma Caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

Date :/...../.....

Signature

Téléphone :

E-mail :

Important !

Si après le contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la caisse d'allocations familiales vous demandera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le (co-)titulaire.

OBJET : ANNEXE DE DEMANDE D'ALLOCATION DE NAISSANCE

A compléter au plus tôt 4 mois avant la date d'accouchement prévue et à nous renvoyer [avec la demande d'allocation de naissance](#) :

- par voie postale à Camille, chaussée de Marche 637, B-5100 Namur - Wierde
- par e-mail via bonjour@Camille.be

Formulaire(s)
de demande
à compléter
et renvoyer

3

PARTIE 3 : l'enfant n'est pas encore né (à compléter par le médecin ou la sage-femme)

Vous pouvez recevoir l'allocation de naissance au plus tôt deux mois avant la date présumée de la naissance.

En annexe de la demande d'allocation de naissance, vous devez impérativement ajouter une **attestation originale** de votre médecin ou votre sage-femme ou lui demander de compléter le formulaire ci-dessous. Cette attestation peut être complétée au plus tôt 4 mois avant la date d'accouchement prévue, sinon votre demande n'est pas valable.

Après la naissance de l'enfant, renvoyez-nous l'original de l'« Attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales ». Vous recevrez cette attestation lorsque vous déclarerez la naissance. Si vous recevez une attestation électronique de votre commune, vous pouvez l'envoyer par e-mail à bonjour@Camille.be.

A compléter par le médecin ou la sage-femme

Attestation destinée au paiement anticipé de l'allocation de naissance

Je soussigné
médecin / sage-femme, déclare que Madame..... née le
est enceinte de cinq mois au moins.

La date présumée de la naissance est le/...../.....

L'intéressée attend des jumeaux/triplés/.....

Date : le/...../.....

Signature et cachet